

**DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FAMILLE**SERVICE DE PROTECTION DE
L'ADULTE ET DE LA JEUNESSE

Mesures d'hygiène sanitaire – COVID-19

Selon les Recommandations d'hygiène sanitaire – COVID-19 du 5 mai 2020

Merci de noter que les Recommandations du SPAJ représentent une norme que les dispositions prises dans les structures d'accueil sont tenues d'appliquer sans soustraire des éléments, ni mettre en place des mesures excessives.

Les concepts d'hygiène sanitaires rendus sur la base du document du 22 avril restent valables et doivent être adaptés aux Recommandations du 5 mai ; les nouveaux concepts établis à partir du 6 mai doivent suivre le présent document.

Nom de l'institution : Structures d'accueil préscolaire et parascolaire de la Commune de Val-de-Travers.....

Direction : Ahmetaj Camille

Concept validé par la direction le :

Concept validé par l'OSAE le :

Téléphones d'urgence : 032 886 43 50

1. Recommandation d'hygiène sanitaire applicable aux STAE

1.1. Organisation des groupes d'enfants :

Recommandations du SPAJ	Mesures prises
Constitution des groupes d'accueil :	Chaque site peut accueillir le nombre d'enfants selon l'autorisation initiale OSAE et les normes d'encadrements LAE.
Activités proposées aux enfants :	Les activités proposées aux enfants devront dans la mesure du possible leur permettre de jouer le plus souvent à bonne distance les uns des autres.
Composition des groupes d'enfants et d'adultes :	En fonction des sites les groupes peuvent aller de 10 enfants à 39 par jour selon l'autorisation de l'OSAE.

<p>Organisation de la / des équipes :</p>	<p>Nous allons planifier nos équipes afin d'éviter le plus possible les changements quotidiens dans la composition des groupes d'enfants et d'adultes.</p>
<p>Organisation du lavage des mains par les enfants :</p>	<p>Lavage des mains en arrivant et en partant, avant de manger, après s'être mouché, mis les mains dans la bouche, aller aux toilettes, avant et après avoir fait des activités et en rentrant de balade et du jardin.</p>
<p>Organisation de la distance de deux mètres entre le personnel et les parents</p>	<p>La distance entre adultes sera respectée au mieux et les parents respectent les deux mètres entre eux et attendent leur tour afin que nous procédions à l'accueil et au départ. (Maximum 1 parent par vestiaire)</p> <p>Dans les collèges malgré l'interdiction des parents d'élèves d'entrer dans les collèges les parents des parascolaire eux devons nous amener les enfants auprès des éducatrices.</p> <p>Pour les enfants qui ne marchent pas, les parents vont nous les donner et donc pas respecter cette distance mais pour tous les enfants qui marchent ils vont simplement pouvoir leur demander de venir vers nous en respectant les distances de sécurité.</p> <p>Lors des tranches horaires des départs et des accueils soit 6h30 à 9h00 et de 16h00 à 18h00 il faut limiter le nombre de collaborateurs pour les échanges avec les parents et le matériel est fourni par la structure.</p>

1.2. Mesures d'hygiène sanitaires prises :

1.2.1. À l'arrivée du personnel :

Recommandations du SPAJ	Mesures prises
Changement de tenue du personnel	Pas de mesures particulières. Les collaborateurs sont libres de changer de vêtement à leur arrivée s'ils le souhaitent.
Lavage des mains conformément à la procédure	Plusieurs affiches d'information seront distribuées aux membres de l'équipe éducative et affichées dans les entrées et les groupes d'accueil et au-dessus de chaque lavabo.
Objets personnels	Les objets personnels doivent être réduits au minimum et rangés dans les casiers ou sur les crochets prévus à cet effet.

1.2.2. Organisation des arrivées et départs des enfants :

Recommandations du SPAJ	Mesures prises
Limitation du nombre d'adultes qui interviennent (1 parent par famille)	1 parent par enfant vient amener ou chercher son ou ses enfants.
Mise en place et équipement du ou des points d'accueil pour les arrivées et les départs	Nous avons mis des panneaux pour indiquer aux parents par où ils doivent entrer dans la structure et nous avons affiché les directives en ce qui concerne les distances à garder entre les parents et le personnel ainsi que les enfants présentant les symptômes (d'une affection aiguë des voies respiratoires avec ou sans fièvre, sensation de chaud/froid, état fébrile, myalgies, perte de l'odorat / goût, qui peuvent être causées par le nouveau coronavirus (SRAS-CoV-2), seront refusés.
Fixation d'un horaire d'accueil et de départ précis pour chaque parent	Les parents doivent annoncer les heures d'arrivées et de départs afin de gérer au mieux les moments d'affluences. Si des parents arrivent en même temps, ils devront attendre à

	l'entrée du bâtiment qu'un parent sorte de la structure avant d'y entrer.
Affichage des consignes de base ordonnées par l'OFSP de manière lisible à l'entrée de la structure	Cela a été fait à l'extérieur et l'intérieur du bâtiment, dans les couloirs, dans les vestiaires et dans les groupes.
Mise en place d'un dispositif de désinfection des mains à l'entrée de la structure	Cela a été fait, nous avons mis un distributeur de désinfectant à chacune des entrées avec un panneau indiquant la marche à suivre. Sur tous les sites les entrées ont été conservées sauf pour le préscolaire de Couvet où deux entrées indépendantes pour les bébés et les moyens ont été mises en places.
Vérification de l'état de santé de l'enfant	Le plan d'aide à la décision est communiqué aux équipes et les enfants présentant les symptômes (d'une affection aiguë des voies respiratoires avec ou sans fièvre, sensation de chaud/froid, état fébrile, myalgies, perte de l'odorat / goût, qui peuvent être causées par le nouveau coronavirus (SRAS-CoV-2), seront refusés.
(Ré) adaptation des enfants à la structure d'accueil si nécessaire (tout particulièrement pour les nourrissons lors de la phase de transition)	Des périodes transitoires sont prévues si besoins avec des phases plus courtes pour les bébés pour qui déjà à l'origine cela était compliqué.

1.2.3. Durant l'activité professionnelle :

Recommandations du SPAJ	Mesures prises
Fréquence du lavage des mains	L'équipe éducative se lave les mains à son arrivée, avant la préparation des repas, avant et après les soins à l'enfant. (Cela représente plusieurs lavages de main par heures). Le personnel pourra également utiliser des gants mais le personnel doit être

	consciente que cela peut représenter une fausse impression de protection.
Adaptation des rituels	Les rituels des regroupements, des sorties, du brossage des dents, des moments de repas etc... seront le plus souvent possible organisés de façon à garder la bonne distance les uns des autres.
Eviter les contacts entre les différents groupes et l'échange de matériel entre eux	Dans la mesure du possible les groupes seront séparés et ne communiqueront pas entre eux.
Passage du jeu au repas	Les enfants et les adultes se lavent les mains avant de passer à table. Les rituels des regroupements, des sorties, du brossage des dents, des moments de repas etc seront le plus souvent possible organisés de façon à garder la bonne distance les uns des autres le lavage des mains réguliers ainsi que dans ces moments précis seront préconisé.
Organisation du service des repas	Durant la période Covid-19 un adulte servira les enfants afin qu'il n'y ai pas de self-service ni de bacs à couverts en libre accès. Donc plus de petit bacs jusqu'à nouvel avis.
Organisation des repas	Les groupes seront si possible, échelonnés dans le temps en deux ou trois services. Des gants de protection sont portés par le personnel lors de la distribution des repas.
Organisation du déroulement des soins (ex : changement de langes)	Les moments de changes et de soins nécessiteront une désinfection des plans ainsi que des mains du personnel avant et après chaque enfant comme déjà effectué en temps normal.
Organisation de la sieste/ du temps de repos	Les couchettes seront espacées au maximum et les adultes devront respecter les deux mètres de distance entre eux.

	Après chaque sieste les couchettes sont désinfectées (sprayé D12 et le laisser sécher à l'air) et les draps des enfants sont personnels à chacun.
Retour au groupe d'un collaborateur après un entretien/ une pause	Se laver et désinfecter les mains en revenant.

1.2.4. Organisation des sorties avec les enfants :

Dans l'espace de jeux réservé à l'institution :

Recommandations du SPAJ	Mesures prises
Mesures de distance entre enfants	Les espaces extérieurs vont être utilisés par les plus petits groupe possible.

Dans l'espace public :

Recommandations du SPAJ	Mesures prises
Taille des groupes qui sortent dans l'espace public	Nous vous remercions de noter que toutes les autorisations au sens de l'OPE sont rétablies et que les normes des LAE/REGAE s'appliquent de nouveau, y compris pour les sorties dans l'espace public - ... La taille des groupes sera répartie en fonction de adultes présents.
Précautions et matériel d'hygiène pris lors de sorties extérieures	Un sac à dos de secours avec tous les matériels de soins nécessaire ainsi que des gants et du gel désinfectant. Les groupes devons respecter les distances de sécurité avec les autres usagers. Les espaces peu fréquentés seront privilégiés.
Mesures de distance avec les tiers	La distance de sécurité avec nos partenaires, livreurs et tous les intervenants externes à la STAE devra être respecté.

1.2.5. L'organisation et la fréquence de l'entretien des locaux :

Recommandations du SPAJ	Mesures prises
Aération des locaux	Minimum 3 fois mais le plus souvent possible.
Nettoyage des sols	Après souillures, à midi et le soir.
Désinfection régulière des poignées de portes, des surfaces fréquemment touchées et des objets utilisés par les enfants	Autant que possible minimum 3 fois par jour.
Produits utilisés pour le nettoyage et la désinfection (non nocifs)	Désinfectant en spray D2 Produit de nettoyage universel en spray blitz tropic Savon liquide pour les mains standard. Gel hydroalcoolique pour les mains des adultes.
Utilisation du matériel adéquat/ à usage unique (serviettes jetables, gants, distributeur de savon, désinfectant, poubelles fermées,...)	Papier à usage unique pour s'essuyer les mains, distributeur de savon, désinfectants fixé aux murs ainsi que des flacons personnalisés ont été distribués au personnel et des poubelles fermées sont à dispositions.

1.2.6. Port de masque et de gants :

Recommandations du SPAJ	Mesures prises
Pas de masque ni de gant, sauf dans les cas prévus dans les recommandations	Les membres de l'équipe éducative pourront si elle le souhaite utiliser des gants déjà à disposition dans les structures ceci afin de protéger leur épiderme des fréquents lavage. (Déjà en place en temps normal lors des soins) Les membres de l'équipe éducative pourront si elle le souhaite utiliser un masque qu'elles fourniront elle-même. Notamment lors des soins rapprochés des enfants.

	<p>Des masques pour le personnel sont à disposition en cas de suspicion d'enfant malade le temps que le parent vienne le chercher ou si le collaborateur présente des symptômes le temps qu'il parte de la structure.</p> <p>Un tuto pour expliquer l'utilisation du port du masque a été envoyé à tous les collaborateurs.</p> <p>Des masques seront mis à disposition en tout temps dès que les livraisons seront arrivées</p>
--	--

1.3. Procédure dans le cas où le personnel et/ou un enfant présente des symptômes durant sa présence en STAE

Membre du personnel

Recommandations du SPAJ	Mesures prises
Collaborateurs et collaboratrices reconnus comme vulnérables	Notre médecin conseil à étudié chaque situation et dès qu'un retour au travail est préconisé des masques leur sont fournis en plus du reste du matériel de protection usuel (gel personnel, lavage des mains, distance entre adultes, éviter le plus possibles les accueils et départs avec les parents)
Retour à la maison et auto-confinement	<p>En cas d'apparition de symptômes durant le temps de travail.</p> <p>Personnel éducatif : téléphone à sa responsable pour lui signifier les symptômes.</p> <p>Si le personnel présente des symptômes il est renvoyé à la maison pendant 10 jours selon les recommandations de l'OFSP</p>

Enfant

Recommandations du SPAJ	Mesures prises
Apparition de symptômes aigus dans la structure d'accueil	Retour à domicile et consultation d'un pédiatre pour un retour en STAE voir demande de dépistage Covid-19
Local d'isolement	<p>La salle de pause du personnel est à disposition ou une pièce dans la structure en cas d'apparition de symptômes chez un enfant. (d'une affection aiguë des voies respiratoires avec ou sans fièvre, sensation de chaud/froid, état fébrile, myalgies, perte de l'odorat / goût, qui peuvent être causées par le nouveau coronavirus (SRAS-CoV-2),</p> <p>Un des membres sera désigné pour être isolé avec l'enfant jusqu'à l'arrivée du parent qui doit venir au plus vite.</p> <p>Par la suite le local devra être entièrement désinfecté.</p>
Masques et mesures d'hygiène	Les enfants ne portent pas de masque sauf si les symptômes cités ci-dessus apparaissent et que l'enfant est d'accord le temps que le parent vienne le chercher
Enfant : retour avec son parent et auto-isolement	Le plan d'aide à la décision est communiqué aux équipes et les enfants présentant les symptômes (d'une affection aiguë des voies respiratoires avec ou sans fièvre, sensation de chaud/froid, état fébrile, myalgies, perte de l'odorat / goût, qui peuvent être causées par le nouveau coronavirus (SRAS-CoV-2), seront refusés.
Adulte : retour à la maison et auto-quarantaine	Le collaborateur isolé avec l'enfant pressenti malade a mis un masque durant toute la prise en charge de l'enfant, se désinfecte les mains retire son masque selon les mesures préconisées et se désinfecte les mains à nouveau passer une tenue de rechange et porter un nouveau masque durant le reste de sa journée. Celui-ci reste au travail.

1.4. Particularités des structures d'accueil

Recommandations du SPAJ	Mesures prises
Visites de personnes externes (spécialistes)	Les personnes externes à la STAE doivent avoir annoncé leur arrivée au préalable et avoir eu confirmation de la direction. Celles-ci doivent respecter les règles d'hygiène et porter un masque fourni par leurs soins.

Annexes :

- Dessins de Pécub et de Vincent L'Epée
- Protocole de lavage de main avec le savon
- Protocole de désinfection des mains avec le gel hydro alcoolique
- Mesures de protection OFSP – affiche du 28 avril 2020